



Bulletin communal d'information

numéro 92 - septembre 2025 - Spécial projet d'aménagement

Le mot du Maire

Chères Cartusiennes, Chers Cartusiens,

La plupart d'entre vous avez pu voir circuler une pétition sur les réseaux sociaux concernant l'aménagement du parvis. Je comprends l'inquiétude de certains, et c'est normal que l'on ne partage pas toujours les mêmes avis.

Depuis la naissance du projet en 2020, plusieurs réunions publiques ont eu lieu, ainsi qu'un registre mis à la disposition des habitants en 2022. Ils ont permis de recueillir vos attentes sur ce projet. Plusieurs modifications ont été faites, d'autres non en raison de certaines réglementations que l'on ne peut pas ignorer.

Ce que je regrette : qu'une association qui s'appelle "Bien vivre à Sainte-Croix-en-Jarez" lance une pétition avant de demander une concertation avec la municipalité et divulgue des informations erronées sur de nombreux points.

Oui, nous devons abattre des arbres dont certains sont en mauvaise santé. Le projet fini va apporter un arbre supplémentaire par rapport à ce qui existe aujourd'hui. Par ailleurs, nous doublons la surface végétalisée et elle n'est donc pas diminuée comme cela est mentionné sur la pétition.

Non, la sécurité n'est pas mise en cause. Au contraire, nous pensons qu'elle est améliorée.

Ce bulletin "Spécial parvis" va vous permettre de découvrir ou redécouvrir la vérité du projet.

Je reste à votre disposition pour ceux qui le désirent.

*Daniel TORGUES,
Maire*

Pourquoi ce projet ?

L'aménagement actuel du parvis, situé à l'entrée du village le long de la RM 30, date de plus de 30 ans. Malgré des qualités certaines, **plusieurs problèmes d'usage se posent aux habitants** et ont régulièrement été remontés à la mairie :

- La vitesse de circulation trop élevée, avec une mauvaise visibilité des véhicules arrivant de Pavezin;
- L'absence ou la mauvaise qualité de cheminement piétonniers à certains endroits;
- L'utilisation récurrente du parking « habitants » par des visiteurs extérieurs;
- L'absence de stationnement pour les deux-roues;
- Des visiteurs parfois trop intrusifs ou irrespectueux des habitants;
- L'insécurité des enfants à la sortie du bus, en raison du stationnement gênant sur le parvis;

En 2020, la nécessité de renouveler les réseaux d'assainissement, d'eaux pluviales et d'éclairage de la place des Portes est apparue. Plutôt que de réaliser uniquement ces mises aux normes, la commune et Saint-Étienne Métropole ont choisi de repenser globalement l'espace, afin de trouver des **réponses** aux problématiques constatées.

Une longue histoire

2020 : le lancement

Les études de maîtrise d'œuvre sont lancées sous maîtrise d'ouvrage de Saint-Étienne Métropole et confiées au bureau d'étude Croisée d'Archi.

2021 : 1ère réunion publique (3/09/2021)

Un avant-projet est présenté à la Galoche. De nombreuses remarques sont faites par les personnes présentes. Le projet est modifié en conséquence, notamment avec la suppression de la maquette abritée envisagée sur la place des Portes.

2022 : ouverture d'un registre

Du 9 mars au 15 avril 2022, la mairie a ouvert un registre pour recueillir l'avis des habitants.

2023 : 2ème réunion publique (8/09/2023)

La présentation de la nouvelle version du projet aux habitants permet d'apporter des modifications comme la suppression de la passerelle, l'accès piétons au parking supérieur et la végétalisation.

Avril 2025 : 3ème réunion publique (11/04/2025)

Cette dernière réunion a suscité de nouvelles observations. Des ajustements sur certains points ont encore été apportés au projet final, comme le remplacement de la zone en béton par du sable stabilisé en face du Prieuré ou la modification des modèles de bancs.

Les objectifs de l'aménagement

Réorganiser le stationnement

Au fil des ans, le stationnement pose de plus en plus de difficultés. Le projet ambitionne d'améliorer la situation grâce à :

- **Des espaces de stationnement pour tous** : motos, vélos, visiteurs, habitants, personnes à mobilité réduite;
- **Un parking réellement réservé aux habitants** avec un contrôle d'accès;
- **Une limitation du stationnement sauvage** avec la pose de bordures;
- **Un parking visiteurs** plus accessible, qui sera complété par la création de l'aire de stationnement chemin de la Pac-caly.

Sécuriser les circulations

La sécurité est une préoccupation permanente. Le projet vise donc à la renforcer, malgré la contrainte d'être traversé par une route métropolitaine. En la matière, les objectifs sont :

- **Une vitesse réduite** : par le recalibrage de la voirie et les aménagements des espaces, il s'agit de renforcer l'ambiance « cœur de village » pour inciter les automobilistes à lever le pied;
- **Des circulations piétonnes plus sûres** : les aménagements prévoient de compléter et améliorer les cheminements existants, afin que tous les parcours puissent être réalisés hors chaussée et accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Mieux réguler les flux visiteurs

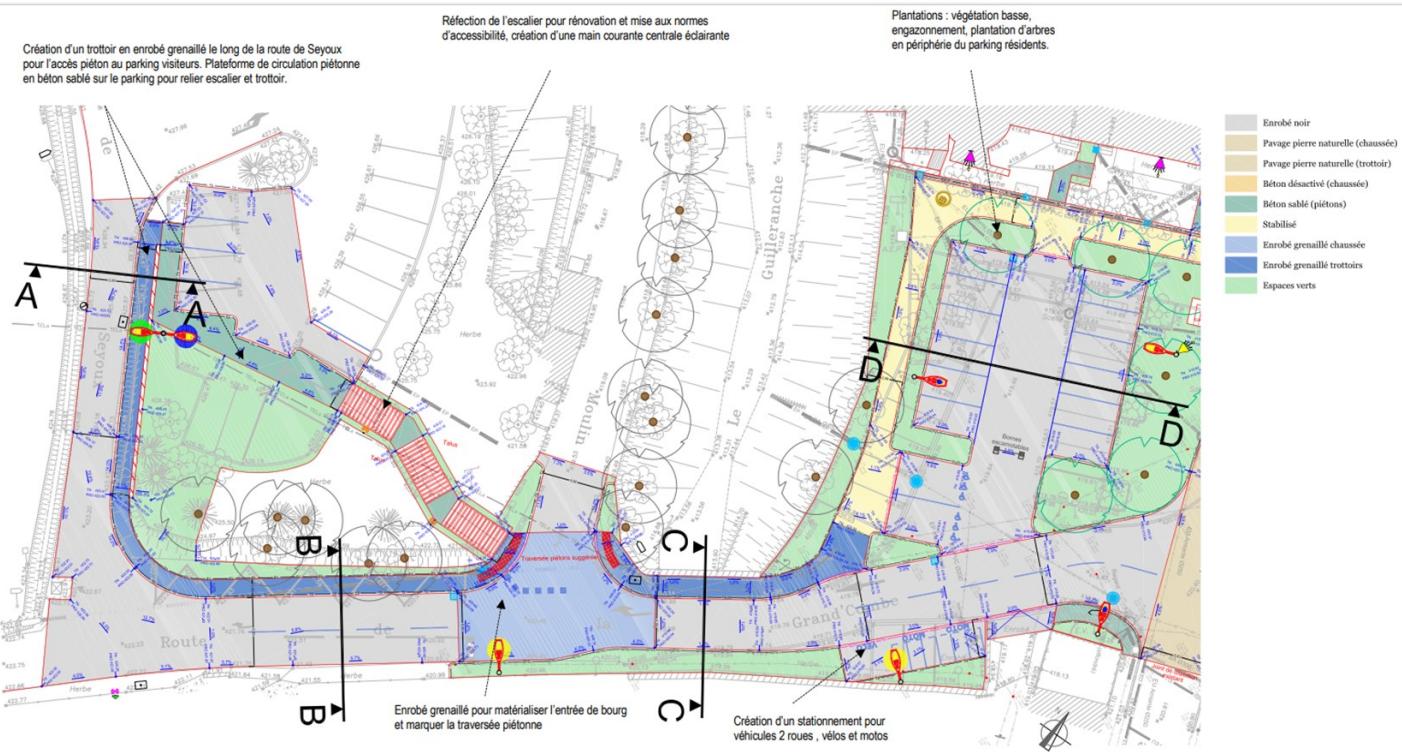
• **Mettre en valeur le point accueil de l'Office de Tourisme** : l'objectif n'est pas de faire venir plus de visiteurs à Sainte-Croix, mais de mieux canaliser ceux qui viennent.

Il faut pour cela parvenir à ce que davantage de touristes passent par l'accueil et choisissent la visite guidée. Cela permettra d'avoir des visiteurs davantage encadrés et respectueux des lieux. En la matière, il est nécessaire de trouver un bon équilibre.

N'oublions pas que c'est aussi grâce au tourisme que nous pouvons profiter de deux bars-restaurants dans notre village et générer de l'emploi local.

Le projet en détails

1ère séquence : les parkings



Pour la circulation piétonne :

- **Création d'un trottoir** reliant le parking visiteurs au pont sur le ruisseau *Le Guilleranche*, via le bas de la route de Seyoux;
- **Réfection des escaliers** du parking du haut avec éclairage intégré ;
- **Sécurisation de la traversée** de la route du Moulin (trottoir élargi sur le pont de pierre) ;
- Aménagement d'un **cheminement piéton** en sable stabilisé et paysagé le long de la Chartreuse ;
- **Ajout de bancs.** Pour un bon confort, ils auront un dossier, comme cela a été dit lors de la dernière réunion publique, suite à une remarque pertinente d'un habitant.

Pour le stationnement :

- **Fermeture du parking habitants par une borne amovible.** Comme pour la première cour, seuls les riverains auront un badge. La borne sera toutefois réglée pour rester ouverte au moment des rentrées et sorties d'école;
- Déplacement et mise aux normes des stationnements pour les **personnes à mobilité réduite (PMR)** à l'entrée du parking habitants (à l'extérieur des bornes);
- **création de places motos et vélos** à l'emplacement des places PMR actuelles.

Pour les espaces verts :

- **Extension des espaces verts** : de 130 m² à 250 m². Notamment, l'espace actuellement en gravier autour du parking habitant sera engazonné;
- **Les huit cerisiers**, dont certains sont en mauvaise santé, devront être arrachés car l'implantation du parking et de la RM 30 va être légèrement modifiée, et la colonne d'eaux usées qui passe dessous doit être remplacée. Ils seront remplacés par 6 tilleuls autour du parking habitants + 3 autres au niveau du parvis en face du prieuré. Les arbres plantés seront de bonne taille : ils feront entre 6 et 8 mètres avec un tronc d'une circonférence de 25 cm environ. Aucun autre arbre ne sera abattu.

Par ailleurs, **l'éclairage public** sera entièrement rénové avec des LED beaucoup plus économies en énergie, et les **réseaux secs et humides** refaits à neuf.

Le projet en détails

2ème séquence : le parvis de la chartreuse

Plan masse _ Parvis, et entrée de bourg Nord-Est

Réaménagement du parking résidents : reprise de l'implantation, mise en place d'une borne de contrôle d'accès, intégration de 2 stationnements P.M.R. pour les visiteurs, liaison directe avec la circulation piétonne en stabilisé

Aménagement de l'accès piéton à l'entrée de la Chartreuse, circulation continue en stabilisé

Déplacement du monument aux morts

Création d'un trottoir en béton sablé et extension des espaces engazonnés en liaison avec les parcelles privées

Matérialisation de l'entrée de bourg par une chaussée en béton désactivé, en continuité avec le trottoir créé en béton sablé

Reprise optionnelle de la terrasse du restaurant le Cartusien

Placette RD78 : aménagement de stationnement, dont P.M.R. et borne de recharge véhicules électriques, circulation piétonne béton avec espace pour commerce ambulant et possibilité d'extension terrasse restaurant.

Legend:

- Pavage pierre naturelle (trottoir)
- Béton désactivé (chaussée)
- Béton sablé (piéton)
- Stabilisé
- Embród granulé chassée
- Embród granulé trottoir
- Espaces verts

Pour la sécurité :

- ***Création d'une placette devant Le Cartusien*** : la largeur de la voie sera réduite par des bordures et le virage accentué, ce qui fera naturellement ralentir les voitures et améliorera la visibilité. L'espace devant le Cartusien sera redonné aux piétons et le secteur pavé agrandi. Ces aménagements indiqueront plus fortement aux automobilistes qu'ils arrivent dans une zone habitée;
 - ***Création d'un trottoir en façade***, le long de la RM30 : plus pratique car ne traversant plus la terrasse du Prieuré, il sera connecté au chemin des Viviers. Réhaussé par rapport à la route, il renforcera la sécurité des piétons, notamment des scolaires descendant du bus et allant vers Jurieux et Rochassieux. La bande piétonne actuelle sera engazonnée (sauf les accès aux habitations);

Pour les commerces et services :

- Aménagement d'une *placette devant Le Prieuré* permettant une extension de sa terrasse ;
 - Préservation de l'emplacement réservés pour les *commerces ambulants*, au même endroit
 - *Déplacement de la borne de recharge* pour véhicules électriques pour que deux voitures puissent l'utiliser en même temps;

Pour le cadre de vie :

- *Plantation de 3 tilleuls* et engazonnement autour des places de stationnement;
 - Déplacement du *monument aux Morts*, qui sera installé au centre de la place;
 - *Mise en valeur* de l'entrée de la Chartreuse

Le coût

- Voirie, génie civil, aménagements paysagers, mobilier : **921 000 € HT**;
 - Réseaux eaux pluviales et usées : **125 000 € HT**;
 - **Total : 1 046 000 € HT**, sur le budget de Saint-Etienne Métropole;
 - Une subvention de **200 000 €** est accordée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du label *Plus beaux villages de France*.

Le planning

Fin 2025 : Préparation du chantier (2 mois);
2026 : Travaux, divisés en 8 phases opérationnelles;
2027 : Fin de chantier et réception;
Durée prévisionnelle : 16 mois environ (hors intempéries et interruption estivale d'août 2026).

Saint-Étienne Métropole diffusera régulièrement des « Lettres info chantier » pour informer les habitants de l'avancement et des impacts sur la circulation.